

Les principes éthiques de le Groupe **RICAP**

Education et développement

Nous croyons dans la formation et défendons le progrès personnel, professionnel, social et environnemental.

Egalité des chances

Nous reconnaissons le principe d'égalité et n'acceptons aucune forme de discrimination fondée sur le sexe, la religion ou les convictions, les affiliations politiques ou d'autres associations, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap, la race, l'origine ethnique ou la nationalité.

Le travail des enfants

Nous n'utilisons pas ou de soutien, en tout cas, le travail de la main des personnes avec l'âge ou l'éducation inférieur au minimum légalement acceptée comme / obligatoire pour l'admission au travail.

Rapprochement des activités

Nous admettons l'importance de l'harmonisation des, vie privée et familiale professionnelle, en faisant valoir que de leur adaptation n'entraînera pas de perte de toute activité.

La liberté d'association

Nous reconnaissons les droits de libre association et non de coopérer avec tout type de menace, punition, restriction ou ingérence dans l'organisation ou association à une communauté.



Droit à la négociation collective

Admettre l'importance de l'écoute, la discussion et la négociation, dans le respect de toute réclamation ou suggestion des autres.

Journée de travail

Nous respectons la loi en vigueur se référant à des heures de travail et de défendre que tout ajustement doit être raisonnable et convenu à l'avance.

Rémunération

Nous honorons nos engagements, la rémunération en temps tous ceux qui collaborent à l'élaboration de notre travail en conformité avec force, dans des positions et / ou aux normes convenues à l'avance entre les deux parties.

Pratiques disciplinaires

Nous traitons toutes les personnes avec respect et dignité, et par conséquent, nous n'approuvons pas toute sorte de punition agressif physique ou verbale, ni tout abus soit de nature sexuelle ou psychologique.

Environnement de travail

Nous croyons qu'un bon environnement de travail est une condition préalable à la réussite des entreprises. En plus de défendre l'importance d'un climat social de travail agréable, nous respectons les normes juridiques de sécurité, l'hygiène et la santé au travail, ainsi que de promouvoir l'adoption de pratiques pour prévenir les risques résultant de l'activité professionnelle.

Environnement

Nous soutenons le principe selon lequel l'environnement est un bien commun dans lequel l'intervention humaine doit être durable, visant sa préservation soit dans les zones urbaines, rurales ou sauvages.